



Nom du détenu :

Date :

Numéro d'Ecrou :

LISTE RECAPITULATIVE DU LINGE		
OBJETS	MAXIMUM	CONTENU DANS LE SAC
T-shirts, maillots, polos	7	
Chemises, chemisettes	7	
Caleçons, slips	7	
Paires de chaussettes	7	
Pantalons ou Pantacourts	3	
Short ou Bermuda	2	
Pulls, sweat-shirts	3	
Survêtement	1	
Veste non fourrée	1	
Bonnet non réversible	1	
Serviettes de table	2	
Serviettes de toilette (50 x 90 cm)	3	
Gants de toilette	2	
Pyjama	1	
Paire de claquettes ou chaussons neufs	1	
Chaussures neuves avec ticket de caisse	2 par an	
Tapis de prière sans boussole (50 x 90 cm)	1	
Livres en français ou traduits	5	
CDs, DVDs neufs avec ticket de caisse	5 par mois	

Les vêtements de couleur bleue, kaki, à capuche, en cuir, avec des plaques métalliques ainsi que les ceintures sont interdits. Les vestes, blousons d'hiver et costumes pour le passage au tribunal sont soumis à autorisation du chef d'établissement. Les objets non autorisés ou en surnombre seront déposés au vestiaire et donnés au détenu lors de sa libération. Toute tentative de faire passer des produits ou substances illicites par le biais du sac de linge sera communiquée au Parquet pour d'éventuelles poursuites. **PAQUETS DE MOUCHOIRS JETABLES INTERDITS A COMPTER DU 02 AOUT 2018**

SIGNATURE

Nom de la famille :

Nom du détenu :

Date :

Numéro d'Ecrou :

LISTE RECAPITULATIVE DU LINGE		
OBJETS	MAXIMUM	CONTENU DANS LE SAC
T-shirts, maillots, polos	7	
Chemises, chemisettes	7	
Caleçons, slips	7	
Paires de chaussettes	7	
Pantalons ou Pantacourts	3	
Short ou Bermuda	2	
Pulls, sweat-shirts	3	
Survêtement	1	
Veste non fourrée	1	
Bonnet non réversible	1	
Serviettes de table	2	
Serviettes de toilette (50 x 90 cm)	3	
Gants de toilette	2	
Pyjama	1	
Paire de claquettes ou chaussons neufs	1	
Chaussures neuves avec ticket de caisse	2 par an	
Tapis de prière sans boussole (50 x 90 cm)	1	
Livres en français ou traduits	5	
CDs, DVDs neufs avec ticket de caisse	5 par mois	

Les vêtements de couleur bleue, kaki, à capuche, en cuir, avec des plaques métalliques ainsi que les ceintures sont interdits. Les vestes, blousons d'hiver et costumes pour le passage au tribunal sont soumis à autorisation du chef d'établissement. Les objets non autorisés ou en surnombre seront déposés au vestiaire et donnés au détenu lors de sa libération. Toute tentative de faire passer des produits ou substances illicites par le biais du sac de linge sera communiquée au Parquet pour d'éventuelles poursuites. **PAQUETS DE MOUCHOIRS JETABLES INTERDITS A COMPTER DU 02 AOUT 2018**



Remplir les 2 parties

